

**Cadre réservé à l'administration**

N° de dossier :

Contact

Date

Observations

.....

.....

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

.....

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Documents complémentaires demandés

.....

.....

NP/P .....

Services périscolaires demandés :  matin  midi  après-midi  aucun

**À retourner complété et accompagné des pièces justificatives à :**  
**Mairie de Besançon - Direction Éducation - Service Inscriptions**  
**Entrée E 1 - 2 rue Mégevand - 25034 BESANÇON CEDEX**

Accueil : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les lundi, mardi, mercredi et vendredi,  
de 13 h 30 à 17 h 30 le jeudi.

**Date limite de retour : le vendredi 7 avril 2023**

**ÉLÈVE**

Nom..... Prénom.....

Né(e) le..... à..... Dpt ou pays .....

Sexe :  féminin  masculin

Adresse de l'enfant - N°..... Rue .....

Code postal..... Ville .....

Année scolaire 2022/2023	Année scolaire 2023/2024
École fréquentée	École de secteur
.....	.....
Cours suivi	École souhaitée
.....	.....
	Cours à suivre
	.....

	PÈRE	MÈRE
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		

Garde de l'enfant     conjointe     mère     père     partagée

autre (à préciser) .....

.....

### MOTIF(S) DE LA DEMANDE

Un frère ou une sœur (ou plusieurs frères et sœurs) fréquente(nt) l'école souhaitée (ou le même groupe scolaire) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Cours à suivre en 2023/2024	École qu'il ou elle fréquentera

N.B. Ne pas mentionner les enfants qui font l'objet d'une demande de dérogation pour 2023/2024.

Votre enfant est gardé, en-dehors du temps scolaire, par une personne résidant dans le secteur de l'école souhaitée ou conduisant déjà d'autres enfants à l'école souhaitée.

→ Joindre **obligatoirement** :

- pour chacun des deux parents (ou des deux adultes vivant dans le même foyer), un certificat de travail (ou une copie de bulletin de salaire récent),
- l'attestation de garde jointe au dossier, dûment complétée et signée par les parents et la personne qui assure la garde,
- une copie de l'agrément, s'il s'agit d'une assistante maternelle agréée.

Nom - Prénom de l'enfant (ou des enfants) que la personne conduit déjà à l'école souhaitée	Date de naissance	Cours à suivre en 2023/2024
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Un emménagement dans le secteur de l'école souhaitée est prévu dans les jours ou les semaines qui viennent et vous n'êtes pas en mesure de fournir un justificatif de domicile usuel (par exemple, facture d'électricité)

→ Joindre **obligatoirement** un document l'attestant (par exemple, copie de l'acte d'achat ou du permis de construire)

L'école souhaitée se situe à proximité d'un des lieux suivants :

votre (vos) lieu(x) de travail : joindre **obligatoirement** un (des) certificat(s) de travail ou une (des) copie(s) de bulletin de salaire récent(s)

le lieu de garde d'un frère ou d'une sœur cadet(te) de l'enfant : indiquer la structure d'accueil collectif ou joindre une attestation de garde telle que jointe au dossier, dûment complétée et signée par les parents et la personne qui assure la garde de l'enfant : .....

votre domicile : dans ce cas, une vérification sera effectuée par le service à l'aide d'un site de géolocalisation

#### Cadre réservé à l'administration

Écoles

Distances

.....  
.....

Autres motifs (ou précisions à apporter) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J’atteste sur l’honneur l’exactitude des informations renseignées sur ce document et je reconnais avoir pris connaissance que toute fausse déclaration pourra entraîner la remise en cause immédiate de la dérogation et est par ailleurs passible d’une sanction en vertu des articles 441-1 à 12 du code pénal.

Besançon, le .....

Signature obligatoire du (ou des) responsable(s)

**Calendrier indicatif**

- Les demandes seront examinées par une commission, composée des directeurs des écoles, de représentants de la Direction des services départementaux de l’Éducation nationale et de la Direction Éducation de la Ville de Besançon.
- Les décisions relatives aux demandes arrivées dans le délai imparti seront notifiées au plus tard le 23 juin.
- La décision d’admettre ou non l’enfant est ensuite prononcée par le directeur de l’école demandée, sous réserve que les effectifs de l’école le permettent.

**Pour tous renseignements complémentaires :**  
**03 81 61 50 74**